

Convention de partenariat entre la commune de Saint-Junien et le Centre communal d'action sociale de Saint-Junien – Création d'un pumptrack

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Saint-Junien, dans la politique qu'elle mène en faveur du mieux vivre ensemble, met en œuvre une action générale de prévention et de développement social. Dans cette optique, elle soutient le CCAS pour mener des actions en faveur de la mixité sociale et pour faciliter les rencontres inter générationnelles.

Pour faire suite à la création du terrain multisports et compléter l'offre de loisirs du parc Bellevue de Glane, la commune souhaite disposer d'une nouvelle structure, un Pumptrack. Il remplacera l'actuel "skate park", une structure vieillissante qui revêt un caractère de dangerosité.

Un Pumptrack s'adresse aux utilisateurs de deux-roues non motorisés (VTT, BMX, skateboards, rollers, trottinettes...). Il s'adresse à un public de tous niveaux, permettant au parc Bellevue de conserver sa dimension d'espace ludique inter générationnel.

Aussi, au même titre que pour le terrain multisports, la commune souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage de cet équipement au CCAS.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer en faveur de cette opération et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante passée avec le CCAS.

Le Conseil municipal, après délibération,

- SE PRONONCE en faveur de la convention proposée et autorise le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard